



RECOMMANDEE

Monsieur Sylvain UYSTPRUYST
 Directeur Général Provincial
 Rue Verte 13

7000 MONS

Froyennes, le 20 octobre 2021

N/Réf. : AG 23.12.21 – PW/ND/2020.002
Agent traitant : Nathalie Deplus (nathalie.deplus@ipalle.be)

Concerne : Assemblée générale ordinaire – jeudi 23 décembre 2021

Monsieur le Directeur Général Provincial,

Nous vous informons par la présente que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société se tiendra le jeudi 23 décembre 2021 à 9h30 au « Complexe Sportif de la Vellerie » (Excelsior) sis rue du Stade 33 à 7700 MOUSCRON, et qui aura à son ordre du jour :

- 1. Approbation du Plan Stratégique – révision 2022 ;**
- 2. Désignation du réviseur pour les exercices 2022-2024.**

Les notes sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.ipalle.be/ag-associes/> (mot de passe : Ag7500Ipalle). Des présentations vidéo sont en accès libre sur <https://www.ipalle.be/ag-videos/>.

Selon les dernières informations reçues, il est maintenant possible de tenir cette assemblée générale en présentiel. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire demeurant incertaine, les associés sont invités à voter préalablement à l'Assemblée Générale afin de garantir le quorum.

A cet effet, un formulaire de vote à distance ainsi qu'une formule de mandat sont joints à la présente. Ceux-ci doivent être transmis aux adresses mails direction@ipalle.be et nathalie.deplus@ipalle.be pour le 15 décembre 2021 au plus tard.

Nous vous demandons également de bien vouloir informer l'ensemble des conseillers provinciaux et prioritairement les 5 représentants de la Province à notre Assemblée Générale. Ces derniers seront également avertis par pli séparé de l'envoi de cette information à votre commune.

Les conseillers provinciaux ayant des questions sur les points de l'ordre du jour sont invités à poser celles-ci via l'adresse mail direction@ipalle.be.

Compte tenu de la crise Covid rencontrée, la séance de l'Assemblée Générale ne sera exceptionnellement pas ouverte physiquement au public dans la mesure où ceci rendrait impossible le respect des règles de distanciation sociale. Ainsi, en vue d'assurer la publicité de la séance de l'Assemblée Générale aux citoyens, les vidéos de présentation des points inscrits à l'ordre du jour sont également mises à disposition de ceux-ci sur le site internet de l'intercommunale. Les citoyens ont la possibilité de poser leurs questions éventuelles pour le 15 décembre au plus tard à l'adresse-mail mentionnée ci-avant.

Les réponses à l'ensemble des questions reçues seront disponibles pour les conseillers provinciaux et l'ensemble des citoyens via une FAQ reprise sur le site internet de l'intercommunale.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu des dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il vous appartient d'afficher la présente convocation et son ordre du jour dans les 48 heures de leur réception.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général Provincial, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre WACQUIER
Président

